

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/03/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01158

1. Intitulé du projet

Aménagement du secteur de la plage du pôle touristique de Villerest

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Roannais Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Yves Nicolin, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 5 7 3 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Emprise totale du projet : 6,12 ha (1,15 ha pour la salle des fêtes + 4,97 ha pour le réaménagement du secteur plage) Surface de plancher créée : 844 m ²
41	513 places de parking + 2 emplacements bus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comporte deux opérations :

- Une première opération portée par la Commune de Villerest consistant en la construction d'une salle de réception, en remplacement de l'équipement situé en centre bourg qui a été transformé en école, avec des espaces extérieurs notamment pour le stationnement de véhicules sur une surface totale de 1,15 ha

- Une deuxième opération portée par la communauté d'agglomération « Roannais Agglomération » consistant à réaménager les différents espaces du site du pôle touristique de Villerest. Cette opération porte sur la requalification de 5 ha actuellement constitué de parking en enrobé et en terre, de voirie, d'espaces verts, de prés.

4.2 Objectifs du projet

La construction de la salle de réception a pour objectif de proposer un équipement qui deviendra une référence dans l'offre sur le roannais : équipement dimensionné pour accueillir les événements d'une certaine ampleur, adapté pour accueillir différentes festivités (événements communaux, associatifs et familiaux), prestations et équipements techniques en phase avec les attentes actuelles (technologie à disposition, exemplarité constructive du bâtiment avec objectif basse consommation), caractère innovant et qualités d'intégration paysagère et architecturale.

Les aménagements touristiques du pôle de Villerest sont consécutifs à la construction du barrage de Villerest en 1983. Depuis, ils n'ont pas été remaniés et ne sont actuellement plus adaptés aux usages, vieillissants et dégradés. Aussi Roannais Agglomération, porte l'opération de réaménagement des espaces du pôle touristique de Villerest avec pour objectifs :

- D'éloigner les stationnements actuels revêtus et implantés au bords de la rive du barrage et rendre ces espaces au promeneurs
- De réorganiser les stationnements en créant des espaces de stationnement permanent revêtus permettant une meilleure gestion des voitures et des stationnements occasionnels traitée en herbe.
- De sécuriser les cheminements des piétons vis-à-vis de la circulation des véhicules (création de cheminements piétons à l'intérieur du site et réaménagement de la rue des frères Montgolfier à l'entrée du site, afin d'en réduire la largeur et ainsi de créer des trottoirs) tout en renforçant les liaisons piétonne Est/Ouest du site actuellement « coupées » par la rue des frères Montgolfier.
- De rendre plus qualitatifs les différents espaces publics (travail sur le mobilier urbain, la végétation et sur un parcours de santé).
- D'intégrer le projet de salle de réception portée par la commune de Villerest dans le projet global de réaménagement du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement des espaces du pôle de Villerest seront réalisés en dehors de la saison touristique, ceci afin de limiter l'impact des travaux sur l'activité du site et sur le milieu naturel.

Les travaux comprendront :

- la réalisation de terrassements pour la création des parkings et des modelés de terrain, la réalisation des réseaux, structures réservoirs sous chaussées pour la gestion des eaux pluviales,
- la réalisation des surfaces revêtues : chaussées, cheminements, jeux de boules,
- la réalisation des espaces verts : massifs plantés, parkings occasionnels
- La mise en place de mobilier urbains : tables, bancs, poubelles, barbecues, transats, parcours de santé, jeux, ...

Pour la salle de réception, les travaux consisteront en :

- la réalisation de terrassement pour la création des parkings, voie d'accès et pour la salle en tenant compte des courbes de niveau du terrain naturel pour une meilleure intégration du bâtiment d'environ 840 m²
- l'aménagement d'un belvédère surplombant le lac en espace vert en liaison avec la partie privative extérieure de la salle

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La salle de réception sera gérée par la commune de Villerest. Elle est prévue pour accueillir environ 30 manifestations par an avec 200 personnes

Les espaces du pôle de Villerest sont gérés par la communauté d'agglomération qui en assurera l'entretien. Ce projet est conçu de façon à limiter les tâches d'entretien ultérieur et de proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires. En phase d'exploitation le projet n'engendre pas de fréquentation supplémentaire à ce que connaît le site actuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

Permis de construire pour la salle de fêtes

Permis d'aménager pour le réaménagement du secteur plage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	6.12 ha (1.15 ha pour la salle des fêtes + 4.97 ha pour le réaménagement du secteur plage)
Places de parking	513 places
Surface de plancher créé	844 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 03' 42" 83 Lat. 45° 98' 51" 67

Pôle touristique de la commune de Villerest (42)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans la ZNIEFF de type II "Gorges de la Loire entre la plaine du Forez et le barrage de Villerest" Projet hors ZNIEFF de type I, la proche étant à environ 1 km (Landes du Perron) sans lien fonctionnel direct.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet à plus de 500 m des Monuments Historiques
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Villerest : PPRNP de la Loire à l'aval du barrage : non encore validé Aucun PPRNP à l'amont du barrage PPRNPi "le Renaison, le Mardeloup, la Moutouse, le Ruisseau des Salles, le Marclus, la Goutte Marcellin, approuvé le 4 avril 2008 ==> projet non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site BASIAS ou BASOL au niveau / à proximité du projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit "Remparts et porte bise à Villerest" à plus de 900 m du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site FR8201765 ZSC Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire en bordure du projet Site FR8212026 ZPS Gorges de la Loire aval en bordure du projet ==> cf. document joint "Diagnostic écologique" réalisé par CESAME, 2018
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé "Remparts et porte bise à Villerest" à plus de 900 m du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Alimentation en eau potable par le réseau de la Roannaise de l'eau. Pas de nouveaux sanitaires publics en plus de ceux existants déjà sur le site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais remblais s'équilibrent sur le site (8 500 m3 déplacés)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais remblais s'équilibrent sur le site (8 500 m3 déplacés)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. document joint "Diagnostic écologique" réalisé par CESAME, 2018 Aucune incidence significative sur la biodiversité en raison du faible enjeu écologique global mais aussi de la mise en place de mesures d'évitement (mare, pelouses sèches) et de mesures de réduction (espaces verts gérés)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lien fonctionnel faible entre le site du projet et la ZSC. Il existe un lien fonctionnel plus fort entre le site d'étude et la ZPS. Incidence non significative sur les 2 sites Natura 2000 ==> cf. document joint "Diagnostic écologique" réalisé par CESAME, 2018

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. document joint "Diagnostic écologique" réalisé par CESAME, 2018 Consommation marginale d'espaces naturels et agricoles : 0,35 ha de prairie mésophile, 0,21 ha de friche herbacée et 0,33 ha de fruticée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné par : - le risque de rupture de barrage (en aval), - le risque de transport de matières dangereuses (canalisation éloignée du site)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa retrait et gonflement des argiles faibles Commune soumise au risque de glissement de terrain, coulées de boue ==> réalisation d'une étude géotechnique pour dimensionner les fondations des bâtiments Risque sismique 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La salle de réception entraînera une augmentation du trafic estimée à 3300 véhicules/an. Aucune augmentation du trafic engendrée par le réaménagement du secteur de la plage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages existants (boules lumineuses) seront déposés. Un nouvel éclairage sera installé avec des appareils de type LED orientés vers le sol. Il sera limité à la rue des Frères Montgolfier, aux stationnements permanents, aux abords de la salle de réception et au cheminement piéton principal ainsi qu'à une zone de pique nique. Afin de réduire la pollution lumineuse, une baisse programmée de l'intensité de l'éclairage sera mise en place.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'émissions supplémentaires de rejet dans l'air du fait de l'augmentation du trafic mais ce sera négligeable.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet liquide en dehors des eaux pluviales Traitement des eaux pluviales par réservoirs sous les parkings et voiries. Rejet dans la Loire au niveau de la retenue du barrage.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Raccordement sur le réseau d'assainissement de la Roannaise de l'eau par l'intermédiaire d'une pompe de relevage placée à proximité des sanitaires publics existants (remplacement de la pompe de relevage actuelle par une pompe plus puissante permettant de refouler les effluents de salle des fêtes en plus de ceux des sanitaires existants).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Augmentation de la production de déchets liée à la hausse de la fréquentation du site mais limitée et déjà gérée par le service de collecte des ordures ménagères

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles occupées par les prairies ne sont pas répertoriées comme parcelles agricole par le RPG (2014)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Consultation du site de la DREAL le 21 décembre 2017 : Aucun projet à proximité n'est susceptible de générer des incidences cumulées avec ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

==> cf. "Etudes environnementales " réalisées par CERA Environnement, Mars 2014, p158

==> cf. "Diagnostic écologique " réalisé par CESAME, 2018

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Roannais Agglomération a pris en compte l'environnement dans son projet depuis 2014 avec notamment la réalisation d'une étude environnementale et l'intégration des mesures proposées dans le projet (mesures d'évitement et de réduction).

Le projet concerne un site existant (réaménagement de site) avec des enjeux environnementaux très faibles à faible.

Au vu de ces éléments, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- "Etudes environnementales - Projet d'aménagement de la zone touristique de Villerest (42)" réalisé par CERA Environnement, Mars 2014
- "Diagnostic écologique - Projet d'aménagement de la base de loisirs de Villerest" réalisé par CESAME, 2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Roanne

le,

28 MARS 2018

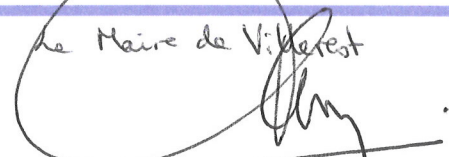
Signature

Le Président
de Roannais Agglomération



Yves NICOLIN

Le Maire de Villerest



Philippe BERRON

